



# COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. 92 44 41. Télégr. Intercourt, La Haye.

Télex 32323.

**Communiqué**  
*non officiel*  
*pour publication immédiate*

N° 84/13  
Le 16 avril 1984

Action intentée par le Nicaragua contre les Etats-Unis d'Amérique

Appel lancé par le Président de la Cour aux deux parties

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Le Président de la Cour, dans l'exercice du pouvoir que lui confère l'article 74, paragraphe 4, du Règlement de la Cour, et en attendant que la Cour se réunisse, a adressé aux Gouvernements du Nicaragua et des Etats-Unis d'Amérique l'appel suivant :

"J'attire l'attention des deux parties sur la nécessité d'agir de manière que toute ordonnance de la Cour sur la demande en indication de mesures conservatoires puisse avoir les effets voulus."

La Cour se réunira le 17 avril 1984 en séance privée.